

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17/03/2025	Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,
Date d'affichage 27/03/2025	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....15 Votants.....20	Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Hermann TYNDAL, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Gerty EMBOULÉ, Geneviève DARGNAT, Régine BRAUN, Pascale PALARD, Sébastien DERREUMAUX et Adeline FAIDER-LOGET formant la majorité des membres en exercice. Absents excusés avec procuration : Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL Josiane PACHOLKI pouvoir à Geneviève DARGNAT Valérie BOCQUEL pouvoir à Brigitte GOUYON Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN Absent(s) : Sébastien PELLERIN, Nicolas POUZET et Nassima VIGUIER
Réf : 2025-014 Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 27/03/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 27/03/2025 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2025-014- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Entendu Olivier BEUDAERT, Conseiller délégué à la vie associative,

- PRESENTER les différentes demandes de subvention de chaque association pour l'année 2025,
- DEMANDER au Conseil municipal de délibérer sur le montant alloué aux différentes associations :

Associations Service vie associative	Demande 2025	Montant retenu du conseil	Elu se retirant du vote (Membre bureau)	Vote
Anciens Combattants	700 €	700 €		POUR à l'unanimité
Club d'Anglais pour Tous	1 000 €	1 000 €	G. DARGNAT	POUR à la majorité
ASEGALE	1 500 €	1 500 €		POUR à l'unanimité
Chasse	500 €	500 €		POUR à l'unanimité
Club du temps Libre	6 000 €	3 000 €		POUR à l'unanimité
Club Multimédia	300 €	300 €		POUR à l'unanimité
FCPE	1 000 €	1 000 €		POUR à l'unanimité
ESVC	12 500 €	13 150€		POUR à l'unanimité
Le Panorama	3 000 €	3 000 €	A.FAIDER LOGET	POUR à la majorité
Le Panorama pour le CCA	5 500€	5 500€	A.FAIDER LOGET	POUR à la majorité
JSP Champagne	2 100 €	1 000 €		POUR à l'unanimité
Le Panier Chantant	800 €	800 €	R. BRAUN	POUR à la majorité
Les Archers des 7 moulins	1 000 €	1 000 €		POUR à la majorité
Scrapbooking	1 200 €	1 200 €		POUR à l'unanimité
Tennis Club	400 €	400 €		POUR à l'unanimité
Les Majorettes	1 700 €	1 700 €		POUR à l'unanimité
Anim Vernou	400 €	400 €		1 CONTRE (E. FRONTIN) 1 Abstention (P.PALARD)
La Plume Vernoucelloise	3 000 €	3 000 €		POUR à l'unanimité
FOOTBALL CLUB	2 000 €	1 000 €		POUR à l'unanimité
Club Pénéla	500 €	500 €		POUR à l'unanimité

Les Petits Félines de Vernou	900 €	800 €		POUR à l'unanimité
Vivons en Fête (Pour les activités mairie)	11 950 €	11 950 €		POUR à l'unanimité
Montant total alloué	57 950.00 €	53 400.00€		
Enveloppe pour subventions diverses		16 600.00 €		
MONTANT TOTAL au compte 6574	70 000.00 €	70 000.00 €		

Après débat, le Conseil municipal a délibéré sur le montant alloué à chaque association, soit un montant total au compte 6574 de 70 000 €.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 27 mars 2025

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

